

Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne

DOCUMENTATION

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Site web : www.cerema.fr

Avertissement

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site <https://doc-datafoncier.cerema.fr/>, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées...), le lecteur est invité à consulter le site <https://datafoncier.cerema.fr>

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boîte datafoncier@cerema.fr

Fiche

Table des matières

1 coproff_log_min

1.0.1 Renseignement

1.0.2 Commentaire

1 coproff_log_min

1.0.1 Renseignement

Cet indicateur est calculé pour toutes les copropriétés.

Attention, pour les copropriétés appariées selon une relation 1-n, l'indicateur est fourni même s'il n'est pas possible à ce stade de rattacher les logements et locaux d'activité à la copropriété immatriculée correspondante.

Dans ce cas, toutes les copropriétés immatriculées sur la TUP auront la même valeur d'indicateur.

1.0.2 Commentaire

Si l'indicateur ne peut être calculé qu'avec le RNIC :

- Lorsque la part des lots d'habitation dans l'ensemble des lots principaux est supérieure ou égale à 50%, la copropriété est présumée non fragile.
- Lorsque la part des lots d'habitation dans l'ensemble des lots principaux est inférieure à 50%, la copropriété est présumée fragile.

Si l'indicateur ne peut être calculé qu'avec les fichiers fonciers :

- Lorsque la part des locaux d'habitation dans l'ensemble des locaux hors dépendances (logements et locaux d'activité) est supérieure ou égale à 50%, la copropriété est présumée non fragile.
- Lorsque la part des locaux d'habitation dans l'ensemble des locaux hors dépendances (logements et locaux d'activité) est inférieure à 50%, la copropriété est présumée fragile.

Si l'indicateur peut être calculé avec les deux sources, les fichiers fonciers sont privilégiés pour les copropriétés dont l'année de construction est antérieure à n-2, par rapport au millésime n de CoproFF utilisé.

Si l'année de construction est postérieure à n-2, c'est le RNIC qui est privilégié.